



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 13 mai 2023
Aux membres du Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 41/2023 - Demande de crédit de CHF 195'000.- TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux

Membres : **Mme Fabienne Zingg (1^{er} Membre) – Alternative pranginoise**
Mme Caroline Serafini – Alliance libérale de Prangins
M. François Krull – Alliance libérale de Prangins
Mme Viktoria Temesi – Entente pranginoise
Mme Chantal Lauper – Entente pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers